



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2009

L'an deux mille neuf, le jeudi vingt-six mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le vingt mars, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **21**

Nombre de votants : **23**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Pascal BRANDEAU, Brigitte BONNAUD, Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Marie-Luce BESSONNET, Marylène CLEMENT, Céline VALEZE, Alain THUILLIER, Christian TALON Yannick AUTIN, Daniel RABOTEAU, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

Absents excusés : Laurent VINCELOT, Olivier COURTOT.

Pouvoirs : Laurent VINCELOT à Laurent COCHELIN ; Olivier COURTOT à Christian TALON.

Secrétaires de séance : Alain CHAUFFIER, Claude POUPINOT.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de relire le procès-verbal qui a été transmis à chaque Conseiller Municipal avec la convocation du présent Conseil.

L'ensemble des membres présents ne souhaitant pas qu'une lecture du procès-verbal soit faite, elle demande si des conseillers ont des remarques à exprimer à propos du procès-verbal du 19 février.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 19 février

CONVENTION F.C.T.V.A

Le versement anticipé du Fonds de compensation pour la TVA prévu dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance de l'économie nécessite préalablement la signature d'une convention avec l'état avant le 15 avril.

Ce versement anticipé est conditionné par l'augmentation des dépenses réelles d'investissement par rapport à une moyenne de référence calculée à partir des comptes de gestion des années 2004, 2005 et 2006.

La moyenne de référence pour FRONTENAY-ROHAN-ROHAN est de 218 535 €. Les projets d'investissement permettent aisément de dépasser cette somme.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser madame le Maire à signer cette convention.

Céline VALEZE remarque que cette question est liée au vote des budgets primitifs.

Madame le Maire lui répond qu'effectivement, cette question ne peut être détachée des questions suivantes. Elle doit toutefois faire l'objet d'une délibération distincte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention.

DEMANDES DE SUBVENTIONS FETE COMMUNALE

Laurent COCHELIN explique que l'organisation de la fête communale, intitulée « AUX DETOURS D'UN BIEF » les 4, 5 et 6 septembre 2009 suppose un budget de 20 800.00 €.

Le plan de financement est actuellement le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Détail	Coût estimé TTC	Financements attendus	Montants
Information - publicité	800.00	ETAT DRAC	4 000.00
Vin d'honneur et restauration bénévoles	500.00	REGION	3 000.00
Technique (lumière, sono, branchements...)	2 500.00	DEPARTEMENT	3 000.00

Animation artistique et régie	13 500.00	PARC INTERREGIONAL	800.00
Repas et hébergements des artistes + SACEM	700.00	COMMUNE	10 000.00
Frais de personnel communal (montage, démontage...)	1 500.00		
Les arts en folie	600.00		
divers	700.00		
TOTAL TTC	20 800.00	TOTAL	20 800.00

D'autres demandes pourront être faites, si des opportunités se présentent.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer les demandes de financement nécessaires à l'organisation de cette manifestation.

ADHESION C.R.E.R

Lors du conseil municipal du 27 janvier, des demandes de subventions ont été décidées pour les travaux de rénovation et d'amélioration de l'isolation et du système de chauffage de la mairie, dans le but de dégager des économies d'énergie.

Il a été indiqué, dans le dossier de demande de subvention, que le Conseil municipal souhaitait améliorer progressivement les performances énergétiques de l'ensemble de ses bâtiments en programmant sur plusieurs années les travaux nécessaires.

Des contacts ont, dans ce contexte, été pris avec le centre régional des énergies renouvelables. Cette association loi 1901 peut réaliser, sous réserve d'adhésion, des études préalables gratuites jugées par l'A .D.E.M.E de très bonne qualité.

Le coût de l'adhésion annuelle est, pour une commune de 1000 à 3499 habitants, fixée à 150.00 €.

L'étude préalable du CRER est un élément indispensable pour que le dossier de demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du F.R.E.E soit considéré comme complet et donc recevable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au CRER.

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTATS

COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif 2008 présenté par Philippe REY

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE	1 613 218.54
RECETTES DE L'EXERCICE	<u>1 893 567.39</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 280 348.85

EXCEDENT REPORTE	+ 280 171.28
RESULTAT CUMULE	+ 560 520.13

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE	182 745.82
RECETTES DE L'EXERCICE	<u>211 726.12</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 28 980.30
DEFICIT REPORTE	- 105 419.62
EXCEDENT 2007 CAISSE DES ECOLES (NON REPORTE SUR BUDGET 2008)	0.02
RESULTAT CUMULE	<u>- 76 439.30</u>

Thierry MOUCHARD demande sous quelle forme la communication des données financières sera présentée aux frontenaysiens.

Madame le Maire lui répond que le prochain exemplaire de Trait d'Union devrait prévoir un article sur ce sujet. La forme que prendra cette communication n'est pas encore décidée.

Ont voté :

- pour : 17
- contre : 5

Madame le Maire ne participe pas au vote concernant l'approbation du compte administratif.

COMPTE DE GESTION

Il n'y a pas concordance entre le compte de gestion 2008 qui retrace la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Receveur Municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Maire.

- **La différence de 0.02 € porte sur le déficit d'investissement de 2007 reporté : cette différence aurait dû être constatée sur le compte de gestion de l'exercice 2007.**
- **L'intégration en investissement de l'excédent de 0.02 € provenant de la clôture des comptes du budget annexe de la caisse des écoles, bien qu'inscrite au budget 2007, n'avait pas été portée sur le compte de gestion du receveur, ni sur l'affectation des résultats de 2007.**

Le conseil municipal, invité à se prononcer sur le compte de gestion de l'année 2008, a voté pour à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT

AFFECTATION EN RESERVE (1068 - pour couverture du déficit + RAR 26 582.60)	103 021.90
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR EN	

SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)**457 498.23**

Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat tel qu'il a été présenté.

BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX DE FISCALITE

Considérant que les bases 2009 ont été fixées par l'Etat, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux comme suit :

	TAUX N-1	TAUX N	BASES N	PRODUIT N
TAXE D'HABITATION	14.21 %	14.21 %	2 803 000	398 306
FONCIER BATI	22.03 %	22.03 %	1 671 000	368 121
FONCIER NON BATI	60.81 %	60.81 %	117 400	71 391
TOTAL				837 818

Il est à noter que le montant des impôts locaux dépend des taux votés par chaque collectivité, mais aussi des bases qui peuvent être réévaluées par l'Etat.

Une augmentation des taux reste envisageable en 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition de maintien des taux pour l'année 2009.

BUDGET PRINCIPAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après avis favorable de la commission « vie associative », Madame le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

Organisme	2009 demandée	2009 accordée	Obs.
Racing Club Frontenaysien	2500	2300	
Hand and Co	150	100	
Tennis de table A.F.T.T.	2000	1800	
Taekwondo du Marais	300	300	
Sport détente	210	210	
Arts et loisirs	250	200	
Ombres et Lumières	150	150	
Club « Rencontres et Loisirs »	220	200	
A.V.L. Le P'tit coin des mêmes		1600	Conditionnel (camps)
Le Temps des copains	500	500	
CROQUEUR D'ART	400	200	

GYM PLAINE ET MARAIS	200	200	
F ² R	néant	néant	
Reverb' and Co	350	150	
Vivre l'histoire en Deux-Sèvres	200	200	
La Truite de Mère	280	150	
A.C.C.A.	400	300	
Les Mamans Bis	450	420	
A.D.M.R.		2000	Sous réserve
Secours Catholique	Au bon vouloir de la commission	200	
Soleil du Marais	200	200	
Amicale des Sapeurs Pompiers	250	250	
A.C.V.G.		100	
A.C. P.G.	Au bon vouloir de la commission	100	
Médailleurs militaires	110	110	
S.E.P.	800	7025	Dont 600 conditionnel pour cinéma
		Pour l'ensemble des sections	
Judo	1500		
Musique	2000		
Chorale	500		
Cinéma			
Tennis	2000		
Section randonnée	150		
Danse			
BD section dessin	150		
Peinture sur soie			
Arts Plastique	225		
Gym Volontaire			
Athlétisme			
Théâtre	200		
A.P.E. Maternelle et Primaire		300	
A.P.E. Ecole Jeanne d'Arc		néant	
Coopérative Maternelle	800	800	
Elémentaire	1500	1100	
A.P.E. Collège		néant	
A.I.M.M. Bessines		335	
Office de Tourisme de Niort		néant	
Chambres des Métiers		800	Déjà accordé
F.L.E.P.		40	
Prévention routière		122	
Conciliateurs justice	149.75	150	

Céline VALEZE souhaite, qu'à l'avenir, les bilans réclamés aux associations soient plus complets et, notamment, indiquent le détail de l'utilisation de la subvention accordée l'année précédente.

Frédéric ECALLE ajoute que les notices devront indiquer très précisément les pièces que les associations devront fournir à l'appui de leur demande de subvention.

Le Conseil Municipal, invité à délibérer, a voté :

- pour : 17
- contre : 4

Messieurs, Laurent COCHELIN et Daniel RABOTEAU, Présidents d'associations locales, n'ont pas participé au vote.

BUDGET PRINCIPAL – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR LE BUDGET EAU

Les recettes du budget eau, malgré l'augmentation du prix de l'eau votée pour l'année 2009, ne permettent pas de financer le remplacement de l'ensemble des branchements plomb des rues Giannesini, Migault et Grande Fontaine. Ces travaux sont pourtant nécessaires préalablement aux travaux qui seront réalisés cette année par le conseil général sur ces deux voies départementales.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal, de verser une subvention exceptionnelle d'équilibre de 50 000.00 € pour alimenter le budget eau. Cette dépense sera imputée sur l'article 65738 de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 6 000.00 € au CCAS. Cette dépense sera imputée à l'article 65736 de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE - LIBELLE	PROPOSITION
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	490 425.00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	925 378.00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	282 364.00
66 CHARGES FINANCIERES	65 380.00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500.00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS(étalement pénalités emprunts)	2 191.29
022 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7.5% des dépenses réelles de la section)	50 000.00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	631 713.94
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 000.00
TOTAL CUMULE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 448 952.23

**SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES**

CHAPITRE - LIBELLE	PROPOSITION
70 - PRODUITS DES SERVICES	153 000.00
73 - IMPOTS ET TAXES	1 080 584.00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	683 870.00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	58 700.00
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	15 000.00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	300.00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	NEANT
002 RESULTAT REPORTE (excédent année N-1)	457 498.23
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 448 952.23

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE	RAR 2008	PROPOSITION
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 800.00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	11 162.60	20 051.40 (pvr chambeaux + élec rabiou) + 14 672.00 (rue du stade)
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES Et 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	15 420.00	564 194.15
16 EMPRUNTS ET DETTES		93 698.68
020 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7.5 % des dépenses réelles de la section)		50 000.00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		NEANT
041 - OPERATION PATRIMONIALE		3 593.99
001 SOLDE D'EXECUTION (déficit)		76 439.30
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	26 582.60	824 449.52
TOTAL		851 032.12

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE	R.A.R	PROPOSITION
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		28 611.00
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		78 080.00
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (= déficit + RAR DI)		103 021.90
16 EMPRUNTS ET DETTES		2 500.00 (remboursement de cautions locatives)
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		631 713.94
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		320.00
4817 - PENALITES DE RENEGOCIATION DES EMPRUNTS (étalement)		2 191.29
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		1 000.00
041 - OPERATION PATRIMONIALE		3 593.99
R001 SOLDE D'EXECUTION +		NEANT
TOTAL		851 032.12

Détail des dépenses et recettes nouvelles d'investissement estimées

OPERATION	PROPOSITION INSCRIPTION DEPENSE	PROPOSITION INSCRIPTION RECETTE
ARTICLE 204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES <ul style="list-style-type: none"> • réseau élec le Rabiou • pvr chambeaux 	Sur art 2042 4 630.00 26 584.00 <i>(Dont 11 162.60 sur RAR)</i>	
ARTICLE 205 - LOGICIEL GESTION DU CIMETIERE	1 800.00 art 205	
OPARATION 098 – BATIMENTS <ul style="list-style-type: none"> • Mairie • gaz CLSH • Porte entrée école maternelle 	109 100.00 art 2313 3 400.00 art 2313 <i>1 210.00 (sur RAR art 2313)</i>	 24 611.00 ART 1341
OPERATION 107 - EGLISE	2 300.00 Art 2313	
OPERATION 114 – VOIRIE <ul style="list-style-type: none"> • rue grande aire • rue paradis • rue de l'Ile • rue du Four Grenier 	 59 731.15 Art 2315	
OPERATION 125 – ECLAIRAGE PUBLIC <ul style="list-style-type: none"> • rue grande fontaine • DIVERS 	Sur art 2315 = <i>14 000.00</i> <i>sur RAR</i> 4000.00	Sur art 1326 4 000.00
OPERATION 129 – MATERIEL <ul style="list-style-type: none"> • informatique école • • tracto-pelle • lave-vaisselle • defibrillateurs (x3) • chariot cantine • lecteur cd • perforateur • aspirateur 	19 465.00art 2183 49 650.00 art 2182 8 500.00 art 2188 5 400.00 art 2188 250.00 art 2184 200.00 art 2184 730.00 art 2188 210.00 <i>sur RAR art 2188</i>	
OPERATION 146 – PLANTATIONS		
* provision	1000.00 art 2121	
OPERATION 0153 – GENDARMERIE	640.00 art 21318	
* volet roulant		
OPERATION 154 – RUE DU STADE	2 000.00 ART 20413 14 672.00 ART 20416 297 828 ART 2315	
Dépenses imprévues	50 000.00 ART 020	

Ont voté :
Pour : 15
Contre : 8
Abstention : 0

Laurent COCHELIN ne comprend pas que certains membres du Conseil Municipal aient voté contre ce budget alors qu'ils n'ont pas manifesté d'opposition lors des réunions de travail (commissions finances et commission plénière) précédant cette séance.

Alain THUILLIER, qui a voté contre, justifie son opposition au budget tel que présenté :
Le chapitre 011 – charges à caractère général des dépenses de fonctionnement n'a pas été suffisamment réduit par rapport à 2008. Les préconisations visant à dégager des économies n'ont, selon lui, pas été suivies.

Céline VALEZE, qui s'est également opposée à ce budget, estime que les choix de dépenses d'investissement nouvelles ne correspondent pas à ses priorités. Elle aurait préféré que des crédits moins importants soient affectés aux travaux de voirie et que la construction d'un nouveau bâtiment pour le centre de loisirs soit prévue au budget.

Pascal BRANDEAU souligne qu'un projet de construction doit être étudié au moins un an à l'avance.

Madame le Maire lui répond que les travaux concernant le centre de loisirs n'étant pas encore chiffrés, ceux-ci pourront être inscrits dans le cadre d'une décision modificative. Elle remarque que les habitants de Frontenay-Rohan-Rohan ont droit aussi à des améliorations de leur cadre de vie.

BUDGET EAU

BUDGET EAU – COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTATS

COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif 2008 présenté par Philippe REY.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE	88 147.05
RECETTES DE L'EXERCICE	<u>114 203.44</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 26 056.39
EXCEDENT REPORTE	+ 18 496.60
RESULTAT CUMULE	<u>+ 44 552.99</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE	82 181.33
RECETTES DE L'EXERCICE	<u>22 872.00</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 59 309.33

EXCEDENT REPORTE + 117 325.26
RESULTAT CUMULE + 58 015.93

Madame le Maire ne participe pas au vote concernant l'approbation du compte administratif.
 Ont voté pour : 20
 Contre : 2

COMPTE DE GESTION

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Receveur Municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Maire, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le compte de gestion .

Ont voté pour : 22
 Contre : 1

AFFECTATION DU RESULTAT

REPORT A NOUVEAU CREDITEUR EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001) 44 552.99
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002) 58 015.93

Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité à cette proposition d'affectation du résultat.

BUDGET PRIMITIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
CHAPITRE - LIBELLE	PROPOSITION
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 000.00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	75 000.00
66 CHARGES FINANCIERES	11 060.00
022 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7.5% des dépenses réelles de la section)	2 000.00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	81 662.09
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissement du réseau d'eau)	20 178.71
TOTAL CUMULE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	191 900.80

RECETTES	
CHAPITRE - LIBELLE	PROPOSITION
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE ET VENTES	95 000.00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 777 quote-part des subventions	2 347.81
002 RESULTAT REPORTE (excédent année N-1)	44 552.99
74 – SUBVENTION D'EXPLOITATION	50 000.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	191 900.80

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE	RAR 2008	PROPOSITION
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES Et 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	9 000.00	166 034.45
16 EMPRUNTS ET DETTES		27 424.47
020 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7.5 % des dépenses réelles de la section)		5 000.00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		2 347.81
001 SOLDE D'EXECUTION (déficit)		NEANT
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9000.00	200 806.73
TOTAL		209 806.73

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE	R.A.R	PROPOSITION
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES FCTVA		7 650.00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		42 300.00
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (= déficit + RAR DJ)		NEANT
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		81 662.09
040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (AMORTISSEMENTS)		20 178.71
R001 SOLDE D'EXECUTION +		58 015.93
TOTAL		209 806.73

Liste des investissements prévus, engagés ou payés (chapitres 21 et 23)

- publicités d'appels d'offres
- extension adduction d'eau potable rue du stade
- extension adduction d'eau potable rue de la motte sainte
- installation de chambres de comptage
- maîtrise d'œuvre DDEA
- expertise réseau d'eau + travaux annexes

Ont voté pour : 18

Contre : 5

QUESTIONS DIVERSES

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MARCHE DE MISSION SPS POUR LA RUE DU STADE

Les travaux relatifs aux aménagements de sécurité rue du stade et rue du moulin doivent débiter au mois d'Avril. Dans le marché contracté avec l'entreprise ROCHE, il est précisé qu'en cas de sous-traitance envisagée, le maître d'œuvre rappellera au maître d'ouvrage l'obligation de recourir au concours d'un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs.

Or :

- la réalisation des massifs d'ancrage des candélabres implique une co activité d'entreprises
- l'entreprise Signaux Girod Ouest fournit des produits spécifiques (résine, granulats, pavés de résine, coussins berlinois) à l'entreprise titulaire du marché et assure la mise en place de ces matériaux.

S'agissant d'un marché à procédure adaptée, une consultation a été lancée par envoi de courriers et de dossiers de consultations à trois entreprises pour une mission de coordination SPS. La date limite de remise des offres a été fixée au 3 avril.

Le coût de la mission étant évalué à 1 000.00 €, madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les pièces du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

REGULARISATION D'ECRITURES COMPTABLES – SIVU DES GRANDS TRAVAUX

Depuis 1992, le SIVU des Grands travaux a réalisé un grand nombre de restaurations sur plus d'une soixantaine de sites, à cela s'ajoutent l'aménagement et le curage de nombreux kilomètres de fossés, conches et rigoles, la mise en place de passe-bateaux, la réalisation de pistes cyclables et de sentiers pédestres et l'installation de panneaux signalétiques sur l'ensemble des communes du territoire.

Ces opérations de restauration et de valorisation du patrimoine conduites par le SIVU étaient, à l'origine, considérées comme des opérations d'investissement enregistrées sous mandat pour le compte des communes.

Il convient aujourd'hui de régulariser certaines écritures comptables :

- La commune a mis à disposition les biens restaurés par le SIVU dans le cadre de sa compétence « restauration et valorisation du patrimoine » par l'intermédiaire d'une délibération rétroactive de mise à disposition des biens concernés.
- La commune, représentée par madame le Maire, a ensuite signé le procès-verbal de transfert de ces biens.
- Le SIVU a pris une nouvelle délibération, le 19 février 2009, concernant le détransfert des biens en y intégrant le programme de signalétique culturelle, la mise en place des bornes sur les pistes cyclables et en y indiquant le montant des travaux de chaque bien restauré,
- Le Conseil municipal est maintenant invité à autoriser madame le Maire à signer le procès-verbal de désaffectation des biens restaurés.

AU FINAL L'ACTIF DU SIVU NE COMPORTERA QUE SES PROPRES INVESTISSEMENTS, ET LES SITES QUI ONT BENEFICIE DE TRAVAUX SERONT RESTITUES A LA COMMUNE, ENRICHIS DU MONTANT DES TRAVAUX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION BANQUE ALIMENTAIRE DES DEUX-SEVRES

La banque alimentaire œuvre depuis 14 ans pour fournir aux personnes les plus démunies du département une aide alimentaire suffisante.

Afin de remplacer en 2009, leur camion isotherme et envisager d'agrandir ses locaux, cette association sollicite une subvention pour l'année 2009.

Considérant les aides déjà accordées à cette association, il est proposé de ne pas attribuer de subvention au titre de 2009.

Ont voté pour : 0

Contre : 21

Abstention : 2

INFORMATIONS

Philippe REY évoque le voyage à SCHAPPEN (Allemagne) effectué avec quelques habitants de la commune, des élus et des agriculteurs Frontenaysiens dans le cadre du projet de jumelage avec cette ville.

Bernard BARAUD a pris rendez-vous avec le Directeur du CRER le 27 Mars, pour l'étude du dossier de travaux de la Mairie.

A la demande de Monsieur Claude POUPINOT, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du projet de fermeture de la déchetterie. Elle a rencontré le représentant de la CAN afin de pouvoir conserver les déchets verts sur le site communal. Une réponse de la CAN sera apportée ultérieurement.

Marie-Luce BESSONNET signale le mauvais entretien du cimetière. Madame le Maire lui répond que les agents communaux viennent de réaliser des travaux de nettoyage et ont passé du désherbant.

Thierry MOUCHARD a assisté à la réunion publique organisée à BESSINES à propos des fermetures de déchetteries sur le territoire de la CAN. Il évoque également le budget et les finances 2009 et demande une présentation des différents emprunts en cours.

Madame le Maire l'invite à s'engager dans la commission « finances » afin de participer à l'ensemble des travaux de préparation budgétaires et d'analyse des comptes.

Pascal BRANDEAU indique que le miroir de la rue de la Berlinerie est inutilisable.

Marylène CLEMENT évoque le manque de luminosité en face du salon de coiffure « l'instant ZEN ».

Céline VALEZE fait part de la vitesse excessive dans la rue du Rabioux. Elle demande la présence de la gendarmerie.

Thierry MOUCHARD suggère la généralisation de la priorité à droite dans la commune afin de régler ce problème de vitesse.

Thierry ALLEAU évoque la traversée de la RN 248 par les agriculteurs et les véhicules lents.

Madame le Maire a pris contact avec la DIRA qui a ensuite supprimé les panneaux « véhicules lents » entre Bassée et le carrefour de la cap sud.

Madame le Maire a assisté à l'inauguration de l'antenne médico-sociale vendredi 20 mars dernier.

Raymond CAILLETON fait un point sur les travaux réalisés par les services techniques de la Commune :

- chantier d'élagage sur le parking de la gare
- nettoyage du ruisseau jusqu'à la Fontaine de la Mariée avec la participation des riverains
- désherbage du cimetière
- travaux d'aménagement autour de la salle de sport afin de limiter le vandalisme
- entretien dans les établissements scolaires.

Il informe également le conseil municipal de la livraison du tractopelle.

Alain CHAUFFIER fait appel aux membres du conseil municipal pour le choix des articles du prochain numéro de Trait d'Union.

Il souhaite procéder à l'acquisition d'un écran informatique afin d'équiper le bureau des ateliers municipaux. Cet écran viendrait compléter l'unité centrale déjà en stock.

Il informe le Conseil Municipal du travail réalisé par la Commission « Personnel » sur le projet de PLAN DE FORMATION du personnel. Un projet de règlement intérieur sur les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité est également à l'étude.

La commission scolaire et périscolaire étudie également les besoins en :

- WC supplémentaires à l'école élémentaire
- Améliorations du bâtiment destiné au Centre de Loisirs sans hébergement
- Travaux sur la toiture de l'école maternelle
- Besoins de renouvellement du matériel de la cantine.

Laurent COCHELIN rappelle l'exposition « OMBRE ET LUMIERES » du 27 mars au 5 avril 2009. Il donne rendez-vous aux membres de la commission animation le Mardi 31 mars pour une réunion.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation par le Parc Interrégional du marais d'une marche samedi 28 mars au départ de la commune du Vanneau vers la Vendée.

La séance est close à 22 H 45.